Image not found or type unknown

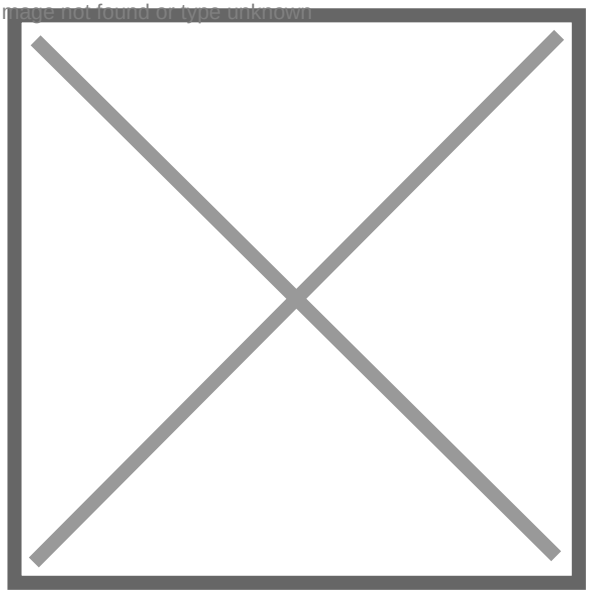

Souhait de Retrocession d'équipements d'une ASL à la Commune

Par **The King**, le **03/02/2015** à **15:08**

Bonjour,
Je suis président d'une ASL d'une centaine de propriétaires dans un lotissement pavillonnaire construit à la fin des années 70. Parmi ces équipements, une station de relevage des Eaux Usées et 4 bornes à incendie, dont nous assurons régulièrement la maintenance par contrat. Nous cherchons les moyens juridiques qui nous permettraient d'obtenir de la Mairie, la rétrocession de ces équipements, sachant que celle-ci est opposée à la rétrocession de notre voirie privée au motif qu'elle ne dessert ni équipement public, ni aucun autre quartier. La station de relevage est située en périphérie du domaine de l'ASL sur une parcelle de 16m2 contigüe à la voirie publique de la commune. Les bornes à incendie sont réparties sur la voie privée de notre résidence, mais peut aussi permettre de lutter contre des incendies de forêt toute proche et des lotissements voisins.
Quels arguments juridiques peut-on invoquer ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés